

VILLE DE HUY**C O N S E I L C O M M U N A L****Séance du 19 janvier 2016****Présents :****Mme Ch. DELHAISE, Présidente du Conseil communal.****M. A. HOUSIAUX, Bourgmestre.****M. J. GEORGE, M. J. MOUTON, M. Ch. COLLIGNON, M. E. DOSOGNE, Mme F. KUNSCH-LARDINOIT, Échevins.****Mme G. NIZET, Présidente du C.P.A.S.****M. Ph. CHARPENTIER, Mme V. JADOT, M. L. MUSTAFA, M. A. DE GOTTAL, M. A. DELEUZE, M. R. LALOUX, M. Ch. PIRE, M. J. MAROT, M. R. DEMEUSE, ~~M. G. VIDAL~~, Mme A. DESTEXHE, Mme F. RORIVE, Mme F. GELENNE-DE-WALEFFE, ~~M. P. THOMAS~~, Mme B. MATHIEU, Mme D. BRUYÈRE, M. S. COGOLATI, M. S. TARONNA, M. V. CATOUL, Conseillers.****M. M. BORLÉE, Directeur général.**

Absents et excusés : Messieurs les Conseillers VIDAL et THOMAS**Absent en début de séance, entre au point 1 : Monsieur le Conseiller MUSTAFA***
* ***Séance publique****N° 1 DPT. DIRECTION GÉNÉRALE - AFFAIRES GÉNÉRALES - DÉMISSION DE SES FONCTIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE - ACCEPTATION.**

Monsieur le Bourgmestre s'exprime à propos de ce point. C'est avec plaisir et émotion qu'il présente sa démission. Un accord a été pris. La fonction de Bourgmestre représente un grand défi, c'est une fonction motivante et intéressante. Il y a évidemment un peu de regret aussi. Il cède le témoin à Christophe COLLIGNON. Christophe COLLIGNON s'est mis au service de la Ville et de ses citoyens quels que soient leurs projets et convictions. Les projets sont mis en place pour changer la Ville. Monsieur l'Echevin COLLIGNON s'investit depuis 5 ans dans la Ville, il connaît les dossiers et les porte. La majorité est forte. Il remercie les conseillers de la majorité et de l'opposition. Un projet de Ville se développe sur plus que 6 ans. Dès lors, les projets constructifs ont besoin du soutien de tous les groupes politiques. Il remercie également les citoyens qui lui ont fait confiance aux élections. Il passe le relais à un jeune député wallon. Celui-ci rattrape sa sœur et il espère qu'il aura le même parcours que son père. Le Bourgmestre ajoute que lui-même a toujours été au service du Parti Socialiste. C'est un homme de parti car c'est avec un parti politique que l'on fait avancer ses idées. Le parti lui confie de nouvelles tâches au niveau de l'hôpital et il va s'y investir pleinement. Il souhaite à Monsieur COLLIGNON qu'il reprenne les rennes de la Ville.

Madame la Présidente s'adresse au Bourgmestre et souligne l'excellent travail qu'il a fourni et le remercie au nom du Conseil communal.

Monsieur le Bourgmestre remercie le public présent, les Bourgmestres, sa famille et remet la clé de la Ville et de son bureau à Monsieur l'Echevin COLLIGNON.

Après l'acceptation de la démission du Bourgmestre, Messieurs les Députés

Provinciaux André GILLES et Robert MEUREAU offrent à Monsieur le Bourgmestre HOUSIAUX des cadeaux au nom de la Province de Liège.

Monsieur le Bourgmestre les remercie et rappelle que Monsieur le Député provincial André GILLES est citoyen d'honneur de la Ville.

Le CPAS remet également un cadeau à Monsieur le Bourgmestre HOUSIAUX qui les en remercie.

*
* *

Le Conseil,

Vu la lettre du 8 janvier 2016 par laquelle Monsieur Alexis HOUSIAUX présente la démission de ses fonctions de bourgmestre,

Vu l'article L1123-7 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,

Statuant à l'unanimité,

Accepte la démission de Monsieur Alexis HOUSIAUX de ses fonctions de bourgmestre.

Conformément à l'article L1123-7 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la démission prend effet ce jour.

N° 2 **DPT. DIRECTION GÉNÉRALE - AFFAIRES GÉNÉRALES - ADOPTION D'UN AVENANT AU PACTE DE MAJORITÉ - DÉCISION À PRENDRE.**

Le Conseil,

Vu l'article L1123-1 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation qui organise le dépôt d'un pacte de majorité pour la constitution du collège communal,

Vu l'article L1123-2 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation qui prévoit la possibilité d'adopter un avenant au pacte de majorité,

Vu la composition des groupes politiques arrêtée par le Conseil communal en séance du 3 décembre 2012,

Vu le pacte de majorité adopté par le Conseil communal en séance du 3 décembre 2012,

Vu la démission de ses fonctions de bourgmestre présentée par Monsieur Alexis HOUSIAUX,

Vu le projet d'avenant au pacte de majorité, signé entre les groupes PS, ID Huy et MR, déposé entre les mains de Monsieur le Directeur général en date du 11 janvier 2016,

Considérant que ce projet d'avenant au pacte de majorité est recevable, car il :

- mentionne les groupes politiques qui y sont parties;
- contient l'indication du nouveau bourgmestre et du nouvel échevinet de la modification du rang d'un échevin ;
- est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au collège ;
- répond aux conditions de mixité fixées par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En séance publique et par vote à haute voix,

PROCEDE à l'adoption de l'avenant au pacte de majorité proposé :

Statuant par 20 voix pour et 5 voix contre,

ADOpte l'avenant au pacte de majorité suivant :

Installation d'un nouveau Bourgmestre : Monsieur Christophe COLLIGNON

Installation d'un nouvel Echevin : Monsieur André DELEUZE, 4ème échevin,

Modification du rang d'un Echevin : Monsieur Eric DOSOGNE, 4ème Echevin, devient 3ème Echevin.

N° 3 **DPT. DIRECTION GÉNÉRALE - AFFAIRES GÉNÉRALES - BOURGMESTRE -
INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT.**

Madame la Présidente invite Monsieur l'Echevin COLLIGNON à prêter le serment de Bourgmestre.

Après sa prestation de serment, Monsieur le Bourgmestre COLLIGNON prend la parole. Ses premiers mots sont pour Monsieur le Conseiller HOUSIAUX, à qui il exprime publiquement sa gratitude et sa reconnaissance. Il a affiné sa connaissance du terrain communal et espère être digne de la préparation. Il tient à dire aussi qu'il peut être fier du travail accompli, il a réussi à apaiser la Ville et a lancé des dossiers importants. Petit à petit, lui et Monsieur HOUSIAUX ont appris à se connaître mieux et à devenir des amis. Monsieur HOUSIAUX ne quitte pas la vie politique, il reste Président du CHRH et Chef de groupe socialiste. Il lui offre une œuvre de Madame FIEVEZ qui symbolise la nature et la pêche. Il remercie tous ceux qui l'ont soutenu depuis son entrée en politique et remercie ses proches. C'est un métier prenant et fatigant, il faut aussi de la patience et de l'obstination.

Monsieur COLLIGNON est donc le sixième Bourgmestre du grand Huy et a une pensée pour ses prédécesseurs qui avaient des qualités et un style différents mais qui avaient tous en commun la passion pour leur ville. Il s'inscrit dans cette lignée. Il espère qu'on le reconnaîtra comme le Bourgmestre de tous et ouvert. Il évoque quelques challenges : la reconstruction de la Wallonie qui passe par les grandes villes et, dans ce cadre, il souhaite que Huy puisse s'inscrire dans cette reconstruction et jouer un rôle de capitale d'un pôle. Il évoque également le tournant du nucléaire. Il faut se préparer à ce défi pour la Ville et pour toute la région. Il y a différents projets au niveau de l'attractivité de la Ville : le quadrilatère, le CHRH, le Feder pour le quartier de la Gare, le masterplan touristique autour du téléphérique, le projet de rénovation de la piscine. A côté de ces projets, il y a les difficultés de la population, il faut y répondre, s'investir dans le logement et la formation. Il faut qu'il y ait adhésion de la population, l'opposition a été constructive en s'abstenant au dernier budget. Il évoque également l'administration qui doit être convaincue, c'est le bras armé des décisions politiques. Comme dans un orchestre, il y a des musiciens. Il se veut plus un chef d'orchestre qu'un capitaine. Il faut mettre en place des processus d'information et des processus participatifs pour la population. Ensemble, il nous reste à écrire les plus belles pages et on n'écrit pas tout seul, dit-il.

Messieurs les Députés André GILLES et Robert MEUREAU remettent un cadeau à Monsieur le Bourgmestre COLLIGNON. Celui-ci les remercie.

Le CPAS remet également un cadeau au Bourgmestre. Ensuite, les Députés du Groupe Socialiste au Parlement Wallon remettent également un cadeau au Bourgmestre et lui adressent leurs félicitations.

Monsieur le Bourgmestre remercie ces différents intervenants. La présence d'invités démontre qu'il y a de l'amitié.

Monsieur le Conseiller CHARPENTIER demande la parole et s'exprime au nom du Groupe ID HUY. Il rappelle qu'au Moyen-âge on choisissait deux bourgmestres en même temps. Il remercie Monsieur HOUSIAUX pour le travail accompli. Il y a 7 ans, la vie communale a été bouleversée. Il rappelle qu'il a été, pendant des années, dans l'opposition. Depuis 2009, la démocratie a fait un pas et le pouvoir est partagé. Il remercie Monsieur HOUSIAUX pour le bon travail qui a été fait. Il adresse également un mot à Monsieur le Bourgmestre COLLIGNON qu'il a connu au barreau. Il souligne son intérêt pour le développement de la Ville comme pour le régional. La sortie du nucléaire ne concerne pas seulement le nucléaire en lui-même mais des centaines d'emplois et il faut y travailler. Il y a beaucoup de projets au niveau aménagement du territoire qui sortent de terre et il faut gérer les problèmes des citoyens qui sont dans la difficulté.

Madame la Conseillère JADOT demande ensuite la parole. Elle remercie Monsieur le Conseiller HOUSIAUX qui a tenu sa promesse. Elle souligne le budget en équilibre avec une diminution de la dette. Une page se tourne avec de nombreux challenges à relever comme la gestion du CHRH. A Monsieur le Bourgmestre COLLIGNON, elle souhaite un chemin très long à la tête de la Ville. Il sera soutenu par le Groupe dans les projets. Elle félicite déjà Monsieur l'Echevin DELEUZE qui quitte le CHRH.

Monsieur le Conseiller PIRE demande à son tour la parole. Ce n'est pas un Conseil communal ordinaire, il s'agit d'une passation de pouvoir. Il adresse également ses félicitations à Monsieur DELEUZE qui va devenir échevin. Il présente ses félicitations à Monsieur HOUSIAUX pour le travail accompli et pour avoir maintenu le paquebot à flot malgré les orages. Il est arrivé à bon port pour passer le relais. Il félicite également Monsieur le Bourgmestre COLLIGNON et lui souhaite plein succès pour le travail à accomplir. Les défis sont nombreux : le nucléaire, la gestion du centre-ville, l'économie. Il forme des vœux de réussite pour porter la coalition jusqu'au bout et que les projets puissent être menés à bien.

Monsieur le Conseiller MAROT demande à son tour la parole. Il est surpris ce soir : on ne parle pas d'un point important du Pacte de majorité, à savoir que Monsieur l'Echevin DOSOGNE, 4ème échevin, devient 3ème échevin. La fête est certainement préparée pour lui. C'est une soirée qui restera marquante. On ne va pas rentrer aujourd'hui dans des débats d'idées même si le Groupe ECOLO a voté contre le Pacte. Il a attendu un coup de fil jusqu'au bout, une invitation à participer à la majorité mais rien n'est venu. Il offrira aujourd'hui quelques cadeaux mais, à partir du prochain Conseil communal, il n'y aura plus de cadeau. Il offre d'abord un cadeau à Monsieur HOUSIAUX dont il souligne l'accessibilité. Il va le regretter en tant que personne. Le groupe ECOLO avait d'abord pensé lui offrir un casque de pompier car il a dû faire face à la réforme du SRI et la gestion de nombreuses crises. Son avenir est au CHRH et, comme il a souvent déclaré que quand l'hôpital éternue la Ville s'enrhume, le groupe ECOLO offre à Monsieur HOUSIAUX une écharpe verte. Il annonce ensuite un cadeau pour Monsieur le Bourgmestre COLLIGNON. Il souligne aussi ses qualités, il est capable de consensualisme et d'écoute et a un souci de transparence. La supracommunalité est importante pour lui, qui a dit il faut laisser de côté l'égoïsme communal. Il a dit aussi vouloir impliquer les hutois. Il est chef de groupe au Parlement et il a donc besoin de force et il lui offre donc un thé vert « énergie ». Monsieur le Conseiller MAROT offre également à Monsieur le Conseiller DELEUZE, qui va devenir échevin, un cadeau. Il ajoute que Monsieur DELEUZE fait partie des belles rencontres de la vie. C'est un homme d'une grande modestie, soucieux d'apprendre des autres. Il lui offre donc un bouquin intitulé « La vie commence à 60 ans ». Monsieur le Conseiller MAROT pense que beaucoup vont profiter de l'expérience de Monsieur DELEUZE dans cette vie politique qui commence.

Madame la Conseillère GELENNE demande à son tour la parole. Son groupe acte les décisions prises par le Parti Socialiste. Monsieur HOUSIAUX a parfois eu des comportements « soupe au lait » mais on le regrettera quand même. En ce qui concerne Monsieur COLLIGNON, il a déjà fait preuve d'ouverture d'esprit vis-à-vis de l'opposition et elle espère qu'il restera dans cette optique. En ce qui concerne Monsieur DELEUZE, elle pense que ce sera un bon échevin de

l'enseignement et elle leur souhaite bonne chance.

*
* *

Le Conseil,

Vu sa délibération de ce jour acceptant la démission de ses fonctions de Bourgmestre de Monsieur Alexis HOUSIAUX,

Vu la délibération de ce jour adoptant un avenant au pacte de majorité où le Bourgmestre, conformément à l'article L1123-4, est Monsieur Christophe COLLIGNON ;

Vu l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, qui prévoit une prestation de serment du Bourgmestre entre les mains du Président du Conseil;

Considérant que le Bourgmestre élu par le pacte de majorité ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visé à l'article L1125-2;

Considérant, dès lors, que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs en tant que Bourgmestre;

DECLARE :

Les pouvoirs du Bourgmestre Monsieur Christophe COLLIGNON sont validés.

Madame Christine DELHAISE, Présidente du Conseil, invite alors le Bourgmestre élu à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge, »

Monsieur le Bourgmestre Christophe COLLIGNON est, dès lors, déclaré installé dans sa fonction.

N° 4 **DPT. DIRECTION GÉNÉRALE - AFFAIRES GÉNÉRALES - ÉCHEVIN -
INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT.**

Après sa prestation de serment, Monsieur l'Echevin DELEUZE annonce qu'il va essayer d'apporter sa pierre avec ses convictions et son enthousiasme dans le dialogue et le respect.

*
* *

Le Conseil,

Vu sa délibération de ce jour acceptant la démission de ses fonctions de bourgmestre de Monsieur Alexis HOUSIAUX,

Vu la délibération de ce jour adoptant un avenant au pacte de majorité dans lequel Monsieur André DELEUZE est désigné 4ème Echevin ;

Vu l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, qui prévoit une prestation de serment de l'Echevin entre les mains du Président du Conseil;

Considérant que l'Echevin élu par le pacte de majorité ne tombe pas dans un cas

d'incompatibilité visé à l'article L1125-2;

Considérant, dès lors, que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs en tant qu'Echevin;

DECLARE :

Les pouvoirs de l'Echevin Monsieur André DELEUZE sont validés.

Madame Christine DELHAISE, Présidente du Conseil, invite alors l'Echevin élu à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et dont le texte suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge, »

Monsieur l'Echevin André DELEUZE est, dès lors, déclaré installé dans sa fonction.

N° 5 **DPT. DIRECTION GÉNÉRALE - AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALE
CHRH - DÉMISSION D'UN MANDAT D'ADMINISTRATEUR - PRÉSENTATION
EN VUE DE L'EXERCICE D'UN MANDAT AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION.**

Le Conseil,

Vu l'article L1523-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vertu duquel les administrateurs représentant les communes associées sont désignés respectivement à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral,

Vu la lettre du 4 janvier 2016 de Monsieur Christophe COLLIGNON adressée à Monsieur Jean-François RONVEAUX, Directeur général du Centre Hospitalier Régional de Huy (CHRH) par laquelle celui-ci présente la démission de son mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration du CHRH (Centre Hospitalier Régional de Huy),

Statuant à l'unanimité,

DECIDE de présenter la candidature de Monsieur Raymond LALOUX, Conseiller communal, au poste d'administrateur du Centre Hospitalier Régional de Huy.

N° 6 **DPT. DIRECTION GÉNÉRALE - AFFAIRES GÉNÉRALES - REPRÉSENTATION DE
LA VILLE DANS LES ASSOCIATIONS ET LES ENTITÉS JURIDIQUES OU
REPRÉSENTATIVES DANS LES ORGANES DESQUELS LA VILLE DOIT ÊTRE
REPRÉSENTÉE - DÉSIGNATION D'UN (DE) DÉLÉGUÉ(S) ET PRÉSENTATION
D'UN (DE) CANDIDATS - DÉCISION À PRENDRE.**

Monsieur le Bourgmestre COLLIGNON expose le dossier et expose le projet d'amendement qui a été déposé sur le banc de tous les conseillers.

Madame la Présidente DELHAISE donne lecture du texte de l'amendement : « *Meuse Condroz Logement - Remplacement de Monsieur le Conseiller LALOUX en qualité de délégué effectif et présentation de son/sa remplaçant(e) en qualité d'administrateur* » et le soumet au vote.

Cet amendement est adopté à l'unanimité.

Le point est ensuite adopté à l'unanimité.

*
* *

Le Conseil,

Vu l'article L1122-34 §2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vertu duquel il appartient au Conseil communal de désigner les représentants de la Ville dans les personnes morales dont la Ville est membre,

Vu sa délibération du 19 février 2013 décidant, notamment :

- de présenter Monsieur Christophe COLLIGNON , d'une part, en qualité de membre au Conseil d'administration et, d'autre part, en qualité de membre au Comité d'attribution de l'A.I.S. (Agence immobilière sociale du Pays de Huy).
- de désigner Monsieur Christophe COLLIGNON pour représenter la Ville aux assemblées générales de l'ASBL Crèche Petit à Petit et de présenter celui-ci en qualité de membre au Conseil d'administration de ladite ASBL.

Vu la lettre du 11 janvier 2016 de Monsieur Christophe COLLIGNON par laquelle celui-ci renonce à son mandat au sein du Conseil d'administration de l'A.I.S. et à sa désignation en qualité de délégué chargé de représenter la ville aux assemblées générales de l'ASBL Crèche Petit à Petit ainsi qu'à son mandat d'administrateur au Conseil d'administration de ladite ASBL,

DECIDE de désigner :

- **en remplacement de Monsieur Christophe COLLIGNON, démissionnaire, pour :**

1 - l'A.I.S. (Agence immobilière sociale)

Statuant à l'unanimité,

Présente la candidature de Madame Christine DELHAISE, Conseillère communale, en qualité de membre au conseil d'administration, de l'A.I.S. (Agence immobilière sociale du Pays de Huy),

2 - l'ASBL "Crèche Petit à Petit"

Statuant à l'unanimité,

Désigne Monsieur André DELEUZE, Echevin, pour représenter la Ville aux assemblées générales

et présente la candidature de Monsieur André DELEUZE, Echevin, en qualité de membre du Conseil d'administration.

- **en remplacement de Monsieur Raymond LALOUX, Conseiller communal, pour :**

3 - Meuse-Condroz-Logement

Statuant à l'unanimité,

Désigne Madame Christine DELHAISE, Conseillère communale, en qualité de déléguée effective

et présente la candidature de Madame Christine DELHAISE, Conseillère communale, en qualité de membre au Conseil d'administration.

N° 7 **DPT. DIRECTION GÉNÉRALE - AFFAIRES GÉNÉRALES - DÉMISSION DE SON GROUPE D'UN CONSEILLER COMMUNAL - PRISE DE CONNAISSANCE.**

Le Conseil,

Vu le courrier du 16 décembre 2015 de Monsieur Vincent CATOUL, Conseiller communal, par lequel celui-ci demande de bien vouloir prendre connaissance de sa démission du groupe ECOLO,

Vu l'article L1123-1 §1er du Code de la démocratie locale qui prévoit que " Le ou les conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de ladite liste.

Le conseiller qui, en cours de législature, démissionne de son groupe politique est démissionnaire de plein droit de tous les mandats qu'il exerçait à titre dérivé tel que défini à l'article L5111-1. L'acte de démission, dûment signé, est communiqué au collège et porté à la connaissance des membres du conseil communal lors de la séance la plus proche. La démission prend effet à cette date et le procès-verbal de la séance du conseil communal en fait mention. Un extrait du procès-verbal est signifié aux organismes dans lequel le membre siège en raison de sa qualité de conseiller communal",

PREND CONNAISSANCE de la démission de Monsieur Vincent CATOUL, Conseiller communal, du groupe ECOLO. Cette démission prend effet ce jour.

Monsieur Vincent CATOUL, conseiller communal, siège donc comme indépendant au sein du Conseil communal.

*
* *

Conformément à l'article L 1122-27 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation et au règlement d'ordre intérieur du Conseil, Madame la Présidente a, pour l'ensemble des résolutions adoptées lors de la réunion de ce jour, à l'exception de celles adoptées au scrutin secret, voté en dernier lieu.

*
* *

La séance s'étant déroulée sans réclamation concernant le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015, ce dernier est adopté et signé par Monsieur le Bourgmestre et Monsieur le Directeur Général.

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

M. BORLEE.

Ch. COLLIGNON.